

COMMUNE DE MARGNY SUR MATZ

Département de l'Oise

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2026**

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Baptiste de Fresse de Monval, maire.

Étaient présents : BORGNE Véronique, LEROY Jennifer, LEVERT Catherine, PACAUD Elodie, PETIT Valérie, TOMASI Guylaine, BIELAWSKI Francis, CATTIAUX Nicolas, LAFORÊT Jérémy, DE FRESSE DE MONVAL Baptiste, MOUGIN Quentin, THOREL Pascal, VULLIEZ Sébastien.

Absents excusés : Madame DUBUS Sylvie ayant donné pouvoir à Monsieur MOUGIN Quentin, Monsieur AUBERT Yves ayant donné pouvoir à Monsieur BIELAWSKI Francis.

Monsieur Quentin MOUGIN a été élu secrétaire de séance.

**I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 3 AVRIL 2026**

Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

**II- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

Le compte financier unique (CFU) se substitue au compte de gestion et au compte administratif.

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU

Le CFU est présenté et résumé comme suit :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2025				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	568 720.99	626 304.00	1 195 024.99
	Recettes réalisées	223 983.86	466 006.98	689 990.84
	Restes à réaliser	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	902 335.00	592 850.00	1 495 185.00

	Dépenses réalisées	467 040.40	318 862.90	785 903.30
	Restes à réaliser	339 439.84	0.00	339 439.84
Différence entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	-243 056.54	147 144.08	-95 912.46
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	333 614.01	613 490.82	947 104.83
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit (+/-)	90 557.47	760.634.90	851.192.37
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-339 439.84	0.00	-339 439.84
Résultat cumulé	Excédent/déficit	-248 882.37	760 634.90	511 752.53

**Après délibération, les conseillers votent (à l'exception de Monsieur le maire qui ne prend pas part au vote) : 14 voix POUR**

### **III- SUBVENTIONS COMMUNALES AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que l'événement « Les Arts en fête », organisé par l'Association Côté Cour, se tiendra les 6 et 7 juin prochains. À ce titre, l'association a formulé une demande de subvention exceptionnelle.

Par ailleurs, il indique que l'USEP (Association Sportive de l'Enseignement du Premier Degré) ainsi que l'association Les P'tits Loups du SIRS cesseront leurs activités au cours de l'année et ne solliciteront donc plus de subventions.

Au regard de ces éléments, Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

AAMM	2 325 € (subvention annuelle de 1 325 € + achat des cadeaux de Noël 1 000 €)
Association Côté Cour	640 € (subvention annuelle de 140 € + subvention exceptionnelle de 500 €)
ADPE	140 €
Bibliothèque	530 €
Société de chasse	140 €
Anciens Combattants	140 €
OCCE 60	140 €
Collège de Ressons-sur-Matz	140 €
Les Dames de Cœur	140 €

Soit un total de 4 335 €.

**Après délibération, les conseillers votent : POUR à l'unanimité**

#### **IV- TAUX DES TAXES COMMUNALES**

Les taux votés en 2025 sont rappelés.

**Après délibération, les conseillers municipaux votent à l'unanimité le maintien des taux 2025, soit :**

- **Taux de référence de la taxe foncière (bâti) : 28.71 + 21.54 (part départementale) : 50.25**
- **Taxe foncière (non bâti) : 41.73**
- **Taxe d'habitation : 15.51**
- **CFE : 14.59**

#### **V- AFFECTATION DU RESULTAT**

Une délibération doit être prise afin d'intégrer les résultats 2025 au budget primitif 2026 :

Le conseil municipal considérant :

- Le résultat comptable de N-1 s'élevant à **147 144.08** euros
- Le report à nouveau fin N-2 de **613 490.82** euros ;
- Le solde d'exécution d'investissement N-1 de **- 243 056.54** euros ;
- Les restes à réaliser en dépenses d'investissement de **339 439.84** euros ;
- L'absence de restes à réaliser en recettes ;
- L'excédent cumulé d'investissement N-2 de **333 614.01** euros.

Constate :

- Que l'excédent cumulé d'investissement s'élève à **90 557.47** euros (001) ;
- Que le besoin de financement cumulé de d'investissement est de **248 882.37** euros compte tenu des restes à réaliser

Décide d'affecter :

- La somme de **248 882.37 euros** en réserves au compte 1068 ;
- La somme de **511 752.53 euros** au compte 002

#### **VI- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur le maire présente au conseil municipal le budget primitif 2026. Il expose plus particulièrement les dépenses d'investissement programmées pour l'exercice 2026, ainsi que les perspectives pour les années à venir, afin d'apprécier les capacités de financement de la commune au regard de sa situation financière.

En section de fonctionnement, le BP présente un suréquilibre à 981 294.70 euros en dépenses et 1 193 535.53 euros en recettes.

En section d'investissement, il présente un équilibre à 1 230 804.54 euros en dépenses et en recettes.

**Après délibération, les conseillers votent :                    POUR à l'unanimité.**

## V- QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Véhicule électrique : Monsieur le Maire présente le bilan à ce jour des utilisations du service d'autopartage communal.  
Il précise qu'à compter du 1er mai, la location de la Renault 5 (R5) sera ouverte selon les modalités suivantes : 1 € par heure, auquel s'ajoutent 1 € de frais de service et 0,06 € par kilomètre parcouru, avec un plafonnement à 9 € par jour.  
Par ailleurs, il indique qu'une inauguration sera organisée le vendredi 19 juin à 10 heures. À cette occasion, les financeurs, les élus ainsi que les habitants de la commune seront conviés.
- ✓ Rénovation énergétique de La Petite Auberge : Deux devis ont été sollicités, portant d'une part sur la pose de laine de verre au niveau du plancher des combles, et d'autre part sur la réfection d'un pan de toiture incluant une isolation.  
Certains conseillers municipaux suggèrent que ces travaux puissent être réalisés par les cantonniers. Cette proposition est retenue et approuvée à l'unanimité par les conseillers municipaux.
- ✓ Dans le cadre de la procédure en cours avec Lumen Technologies, Monsieur le maire indique que la commune a soulevé la prescription d'une partie de la demande de Lumen et obtenu gain de cause de sorte que le risque est diminué pour la commune. Le procès se poursuivra au fond sur le solde non prescrit.
- ✓ Monsieur le maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir à l'utilisation possible du petit bâtiment communal situé près du Jeu d'Arc.

Séance levée à : 20H45

Le secrétaire de séance,  
Monsieur Quentin Mougin



Le maire,  
Monsieur Baptiste de Fresse de Monval

